

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

RÈGLEMENT N° 330-2026

« Règlement décrétant une dépense de 1 659 533 \$ et un emprunt de 1 155 000 \$ pour les travaux d’aménagement des bureaux de la MRC du Domaine-du-Roy »

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy est propriétaire de l’immeuble situé au 901, boulevard Saint-Joseph à Roberval, étant les lots 3 999 013 et 3 999 014 du cadastre du Québec;

Attendu que depuis plusieurs années, la MRC a vu croître ses responsabilités de façon importante et qu’elle fait actuellement face à une problématique d’espace;

Attendu l’espace disponible à la suite de la fin du bail, en mars 2023, des locaux occupés par la Banque Royale dans l’immeuble de la MRC;

Attendu la réalisation d’une étude d’avant-projet pour le réaménagement des espaces vacants de l’immeuble de la MRC afin d’y aménager un espace de travail collaboratif pour le personnel du Service de développement;

Attendu le mandat confié au cabinet Gosselin & Fortin Architectes, SA afin d’effectuer la préparation de plans et devis relativement au projet de réaménagement des locaux de la MRC du Domaine-du-Roy dans le secteur du Service de développement;

Attendu que, conformément à l’article 445 du Code municipal, l’avis de motion du présent règlement ainsi que le projet de règlement ont été dûment transmis par un avis donné, par poste recommandée, aux membres du conseil le 30 janvier 2026 et que cet avis a été affiché au bureau de la MRC le même jour;

Par conséquent, il est proposé par M. Roger Villeneuve, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l’unanimité des conseillers que le règlement n° 330-2026 soit et est adopté et qu’il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Objet du règlement

Le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy est, par le présent règlement, autorisé à effectuer des travaux d’aménagement des locaux administratifs de la MRC, le tout selon l’estimation détaillée préparée par M. Steeve Gagnon, directeur général, en date du 29 janvier 2026, et de l’estimation détaillée préparée par M^{me} Christine Fortin, architecte, le 29 janvier 2026, dont le montant total est estimé à un million six cent cinquante-neuf mille cinq cent trente-trois dollars (1 659 533 \$), incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 3 : Autorisation de dépense

Le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy est autorisé à dépenser une somme n’excédant pas un million six cent cinquante-neuf mille cinq cent trente-trois dollars (1 659 533 \$) pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés à l’article 2, les frais incidents, les taxes nettes et les imprévus.

Article 4 : Emprunt et affectations

Aux fins d’acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme d’un million cent cinquante-cinq mille (1 155 000 \$) sur une période de vingt (20) ans, et à affecter une somme de cinq cent quatre mille cinq cent trente-trois dollars (504 533 \$) provenant du fonds général.

Article 5 : Imposition et dépenses

Le solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l’emprunt sera réparti entre les municipalités dont le territoire fait partie de celui de la MRC, proportionnellement à la richesse foncière uniformisée au sens de l’article 261.1 de la Loi sur la fiscalité municipale.

Article 6 : Emploi des excédents d’affectation

S’il advient que le montant d’une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil de la MRC est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l’affectation s’avérerait insuffisante.

Article 7 : Subventions à recevoir

Le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy affecte à la réduction de l’emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra lui être versée pour le paiement d’une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy affecte également, au paiement d’une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l’emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

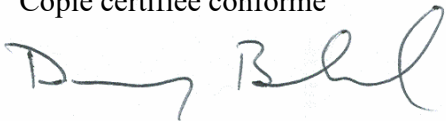
Article 8 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy tenue le dixième jour de février de l’an deux mille vingt-six.

Donné à Roberval ce onzième jour du mois février de l’an deux mille vingt-six.

Copie certifiée conforme



Danny Bouchard
Directeur général adjoint
Greffier-trésorier adjoint

Annexe A
Estimation détaillée des coûts globaux

Travaux d'agrandissement et de mises à niveau

Estimation détaillée des travaux (annexe B)	1 306 360 \$	
Honoraires professionnels (10 %)	130 636 \$	
Taxes nettes :	<u>71 670 \$</u>	1 508 666 \$
Frais de financement (10 %)		150 867 \$
Total :		<u><u>1 659 533 \$</u></u>



Steeve Gagnon, directeur général
30 janvier 2026

ANNEXE B

Estimation détaillée des travaux d'agrandissement
et de mise à niveau des locaux

Évaluation de coût préparée par Christyne Fortin, architecte						Méthode uniforme II, ASTM E-1557-97		
Étape : Soumission								
Projet : Réaménagement des bureaux de Roberval – MRC Domaine-du-Roy						Surface brute de plancher (SB), pi²: 5700		
Date: le 29 janvier 2025						# projet de l'architecte : 25-2516		
No.	Éléments	Qte	U.M.	Coût d'élément		Montant d'élément	Coût par Unité SB	% Coût net
				Matériaux	Installation			
B SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE						82 835,20 \$	14,53 \$	9,15%
B10 STRUCTURE						58 700,00 \$	10,30 \$	6,48%
B3020	Structure (voir ingénieur)	1,0	budget	- \$	- \$	58 700,00 \$	58 700,00 \$	
B15 ENVELOPPE						24 135,20 \$	4,23 \$	2,67%
B3020	Fenêtres extérieures							
	- Fenêtres en aluminium (fix, verre argon triple)	40,0	pi²	61,38 \$	24,00 \$	85,38 \$	3 415,20 \$	
	- Mur-rideau en aluminium	180,0	pi²	55,00 \$	24,00 \$	79,00 \$	14 220,00 \$	
	- Enlèvement des fenêtres existantes	1,0	budget	- \$	- \$	500,00 \$	500,00 \$	
	- Perçement des murs existants et ragréage	1,0	budget	- \$	- \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	
	- Réparation de toiture (unités de ventilation)	1,0	budget	- \$	- \$	3 500,00 \$	3 500,00 \$	
C AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR						276 525,68 \$	48,51 \$	30,54%
C10 CONSTRUCTION INTÉRIEURE						150 195,20 \$	26,35 \$	16,59%
C1010	Céramique							
	- Céramique acoustique (2" x 4" à 16" c/c avec bannes résilientes un côté, laine 1 1/2" et 1 gypse (5/8") chaque côté) -SS	226,8	pi²	3,87 \$	7,95 \$	11,82 \$	2 680,78 \$	
	- Céramique acoustique (2" x 4" à 16" c/c avec bannes résilientes un côté, laine 1 1/2" et 1 gypse (5/8") chaque côté) -RDC	6 431,0	pi²	3,87 \$	7,95 \$	11,82 \$	76 014,42 \$	
C1020	Portes et fenêtres intérieures							
	- Porte pleine en bois, 3'-0" x 7'-0" avec cadre en acier 4 7/8"-SS	2,0	unités	1 100,00 \$	350,00 \$	1 450,00 \$	2 900,00 \$	
	- Porte pleine en bois, 3'-0" x 7'-0" avec cadre en acier 4 7/8"-RDC	21,0	unités	1 400,00 \$	350,00 \$	1 750,00 \$	36 750,00 \$	
	- Unités d'entrée du local en aluminium	1,0	unités	4 500,00 \$	650,00 \$	5 150,00 \$	5 150,00 \$	
	- Fenêtres intérieures	3,0	unités	850,00 \$	350,00 \$	1 200,00 \$	3 600,00 \$	
C1030	Accessoires intégrés							
	- Comptoirs et armatures	1,0	budget	- \$	- \$	20 000,00 \$	20 000,00 \$	
	- Accessoires	2,0	unités	1 200,00 \$	350,00 \$	1 550,00 \$	3 100,00 \$	
C20 ESCALIERS						7 500,00 \$	1,32 \$	0,83%
C2010	Constructions d'escaliers							
	- Escalier sorte amière							
	- (avec revêtement de marche, garde-corps et palier)	1,0	budget	- \$	- \$	7 500,00 \$	7 500,00 \$	
C30 FINITIONS INTÉRIEURES						118 830,48 \$	20,85 \$	13,12%
C3010	Finitions de mur							
	- Peinture (1 couche d'apprêt et 2 couches de finition) avec plâtrage (SS)	1 500,0	pi²	0,82 \$	1,46 \$	2,28 \$	3 120,00 \$	
	- Peinture (1 couche d'apprêt et 2 couches de finition) avec plâtrage (RDC)	15 000,0	pi²	0,82 \$	1,46 \$	2,28 \$	31 200,00 \$	
C3020	Finitions de plancher							
	- Tuiles de céramique - WC	83,0	pi²	9,68 \$	9,68 \$	19,36 \$	1 800,48 \$	
	- Linoléum SS	259,0	pi²	6,94 \$	3,33 \$	10,27 \$	2 567,50 \$	
	- Linoléum RDC	4 345,0	pi²	6,94 \$	3,33 \$	10,27 \$	44 823,15 \$	
C3030	Finitions de plafond							
	- Tuiles acoustiques 5/8" (24" x 24") (SS)	250,0	pi²	5,16 \$	2,55 \$	7,71 \$	1 922,50 \$	
	- Tuiles acoustiques 5/8" (24" x 24") (RDC)	4 345,0	pi²	5,16 \$	2,55 \$	7,71 \$	33 586,85 \$	
D SERVICES						505 200,00 \$	88,63 \$	55,79%
D30 MECANIQUE						354 800,00 \$	62,25 \$	39,18%
C3020	Mécanique							
	- Plomberie et ventilation (voir ingénieur)	1,0	budget	- \$	- \$	354 800,00 \$	354 800,00 \$	
D50 ÉLECTRICITÉ						150 400,00 \$	26,39 \$	16,61%
D5020	Électricité							
	- Électricité (voir ingénieur)	1,0	budget	- \$	- \$	150 400,00 \$	150 400,00 \$	
E ÉQUIPEMENT ET AMÉUBLEMENT						15 000,00 \$	2,63 \$	1,66%
E10 ÉQUIPEMENT						15 000,00 \$	2,63 \$	1,66%
E1010 SYSTÈME TRANSPORTEUR						15 000,00 \$		
E1010	Système transporteur							
	- Montee-charge	1,0	unité	12 500,00 \$	2 500,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	
F CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION						41 015,00 \$	7,20 \$	4,53%
F20 DÉMOLITION SÉLECTIVE						41 015,00 \$	7,20 \$	4,53%
F2010	Démantèlement d'éléments de bâtiment							
	- Céramique intérieure (RDC)	1,0	budget	- \$	- \$	1 800,00 \$	1 800,00 \$	
	- Escalier	1,0	budget	- \$	- \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	
	- Revêtement de plancher	4 595,0	pi²	- \$	- \$	5,90 \$	22 975,00 \$	
	- Plafond	4 595,0	pi²	- \$	- \$	2,00 \$	9 190,00 \$	
	- Mobilier fixe (RDC)	1,0	budget	- \$	- \$	1 500,00 \$	1 500,00 \$	
	- Escalier	1,0	budget	- \$	- \$	3 500,00 \$	3 500,00 \$	
COÛT DES TRAVAUX DU BÂTIMENT (Lac-St-Jean) (année)						905 575,68 \$	158,87 \$	100,00%
Z CONDITIONS SPÉCIALES						400 784,34 \$	70,31 \$	44,26%
Z10 CONTINGENCES DE DESIGN						181 115,18 \$	31,77 \$	20,00%
	Contingences	20,0%						
Z20 FRAIS GÉNÉRAUX ET PROFITS						157 461,53 \$	27,62 \$	17,39%
	Frais généraux	7,0%				76 069,37 \$		
	Profits	7,0%				81 392,16 \$		
Z25 FRAIS D'ÉLOIGNEMENT (facteur de la localité (x,y)-1,0 et 100%)						- \$	- \$	0,00%
Z30 DÉMOLITION ET RAGRÉAGE						82 207,63 \$	14,51 \$	6,97%
		5,0%						
Z40 BÂTIMENT OCCUPÉ						- \$	- \$	0,00%
		0,0%						
COÛT TOTAL DES TRAVAUX DU BÂTIMENT (année)						1 306 360,02 \$	229,19 \$	144,26%
TAXES						195 627,44 \$	34,32 \$	21,60%
	TPS	5,0%				65 318,01 \$		
	TVA	9,975%				130 309,43 \$		
COÛT (taxes incluses)						1 501 987,46 \$	263,51 \$	165,86%